

REGLEMENT PAR PRELEVEMENT BANCAIRE

MODALITES PARTICULIERES

Document non contractuel

AVA propose un mode alternatif pour le paiement de la cotisation d'un contrat AVA Expat.

Cette facilité de paiement **est soumise** au respect des **modalités spécifiques** ci-dessous.

- Prélèvement sur compte bancaire domicilié en France
- Mise en place de la demande de prélèvement au plus tard 30 jours avant la date d'effet du contrat

Echéancier de paiement

- 20% de la cotisation totale, soit par prélèvement et au plus tard 15 jours avant la date d'effet, sinon par carte bancaire et au plus tard avant la date d'effet.
- Solde de la cotisation par prélèvement fin de mois de 10 mensualités de 8%

Exemple : Pour une adhésion à effet au 1er novembre

- 20% avant le 15 octobre par prélèvement ou 20% par carte bancaire avant le 31 octobre
- 8% chaque fin de mois par prélèvement, pendant 10 mois, à compter du 30 novembre

En cas d'incident ou de défaut de paiement sur un des prélèvements, une mise en demeure sera adressée sous 48h par lettre recommandée conformément aux Conditions Générales et vos garanties seraient suspendues comme convenu au Code des Assurances.

Si vous optez pour ce mode de règlement, envoyez un mail à comptabilite@ava.fr pour recevoir le mandat de prélèvement SEPA à compléter.